



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lot-et-Garonne - restrictions sur l'usage de l'eau

Question écrite n° 8767

Texte de la question

Mme Hélène Laporte appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les lourdes restrictions en vigueur concernant l'usage de l'eau dans le département du Lot-et-Garonne. Par arrêté du 12 juillet 2025 des restrictions importantes sur le prélèvement d'eaux de surface dans le département du Lot-et-Garonne ont été établies. Ainsi, trois bassins versants (la Lède, le Lisos et le Seignal) ont été placés en catégorie « crise », interdisant tout prélèvement, tandis que onze autres (parmi lesquels ceux de la Garonne amont et aval, de la Baïse, du Tolzac et du Dropt) ont été placés dans la catégorie « alerte renforcée », interdisant les prélèvements pendant 50 % du temps. Empêchant totalement ou limitant drastiquement l'irrigation des cultures, ces mesures imposées par la baisse du niveau d'eau de la Garonne et de plusieurs de ses affluents auront par leur nature même un impact significatif sur la production agricole des exploitations situées dans leur périmètre et donc sur la souveraineté alimentaire. De plus, la situation de tension hydrique dans laquelle elles s'inscrivent résulte directement d'un développement insuffisant des infrastructures de stockage et de pompage. En effet, le territoire n'est pas actuellement exposé à un épisode de sécheresse d'une ampleur exceptionnelle et le bureau de recherches géologiques et minières relevait, le 1er juillet 2025, pour le département, un niveau des nappes souterraines « modérément haut » ou « autour de la moyenne », selon les zones. Ainsi, la tension observée actuellement sur les eaux de surface résulte de la faible capacité de stockage des excédents hivernaux et d'utilisation des eaux souterraines. Sans une volonté politique de permettre une multiplication des infrastructures, de telles restrictions sont susceptibles d'être imposées à chaque période estivale. Elle lui demande donc ses propositions en matière de politique de l'eau, en particulier s'agissant du département du Lot-et-Garonne.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Laporte](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8767

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6545